

Département des Hauts-de-Seine  
**VILLE DE FONTENAY-AUX-ROSES**

***DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL***

**SEANCE ORDINAIRE DU 18 FEVRIER 2010**

NOMBRE DE MEMBRES  
 composant le Conseil : 35  
 en exercice : 35  
 présents : 32  
 représentés : 3

**OBJET : Présentation des travaux de la Commission Consultative des Services Publics Locaux au titre de l'année 2009**

L'An deux mille dix, le dix huit février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Fontenay-aux-Roses, légalement convoqué le douze février, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Pascal BUCHET, Maire.

**Etaient présents** : P. BUCHET, Maire ; J. SEGRÉ, L. ZANOLIN, P. DUPLAN, JJ. FREDOUILLE, P. GUYON, S. CICERONE, C. MARAZANO, JF. DUMAS, M. FAYOLLE, G. MERGY, Maires-adjoints ; JPh. DAMAIS, J. GUNTZBURGER, A. SOMMIER, G. MAHÉ, M. MILLER, F. ZINGER, G. DELISLE, Z. SIMON, S. LOURS-GATABIN, PH. DEPOUX, P. DUCHEMIN, B. KABANDA, D. BEKIARI, P. LE QUERRE, F. HEILBRONN, JP. AUBRUN, M. GALANTE-GUILLEMINOT, M. BUCQUET, P.H. CONSTANT, M. FAYE, C. VIDALENC, Conseillers municipaux

lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Absents représentés ayant donné pouvoir :**

D. LAFON	à	P. GUYON
J. N'GALLE-EBOA	à	J. SEGRE
A. BULLET-LADARRE	à	M. GALANTE-GUILLEMINOT

Le Président ayant ouvert la séance, il est procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code précité, à l'élection d'un Secrétaire : F. HEILBRONN est désignée pour remplir ces fonctions.

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 1413-1,

Vu la délibération du 26 juin 2002 portant création de la Commission Consultative des Services Publics Locaux,

Considérant la nécessité de présenter un état des travaux réalisés par cette commission au cours de l'année précédente,

Vu l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux des 10 décembre 2009 et 20 janvier 2010,

Vu l'avis de la Commission,

Sur la proposition du Maire,

Après en avoir délibéré,

**PREND ACTE**

**Article 1** : de la présentation de l'état des travaux de la commission consultative des services publics locaux pour l'année 2009 ci-dessous :

Réunion de la CCSPL du 10 décembre 2009	Avis
Examens des rapports annuels de 2008 du : - délégataire du marché aux comestibles "SOMAREP" - SIFUREP : Syndicat intercommunal funéraire de la région parisienne	Favorable
Réunion de la CCSPL du 20 janvier 2010	
Examen des rapports annuels de 2008 du : - SIPPEREC : syndicat intercommunal de la périphérie de paris pour l'électricité et les réseaux de communication - SIGEIF: syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Ile-de-France - SMER : syndicat mixte d'étude et de réalisation de la « Coulée Verte » du Sud parisien - EPA THEATRE DES SOURCES - Communauté d' Agglomération Sud de Seine	Favorable

**Article 2** : Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

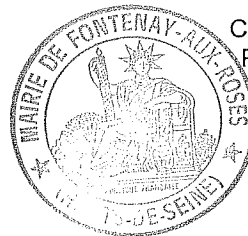
- M. le Préfet des Hauts-de-Seine

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Et ont signé les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Conseiller Général  
Pascal BUCHET



*Pascal Buchet*

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la réception  
En Préfecture le  
Publication/Affichage le

Pour le Maire et par délégation  
Le Directeur Général Adjoint des Services

Nicolas BIANCO